

« LE GUICHET UNIQUE : ARNAQUE POUR LES USAGERS ET LES AGENTS »

Tout d'abord, dans un contexte de casse de l'emploi dans la Fonction Publique, nous assistons à des suppressions des services de la navigation aux Douanes :

Par exemple sur la façade « Méditerranée » entre la frontière Espagnole et l'Hérault : 3 services à la navigation ont été supprimés soit 9 agents.

Lors du regroupement sur Cherbourg des bureaux de Honfleur, Caen, Granville, Cherbourg : 2 agents au lieu de 5 antérieurement.

En ce qui concerne les « EX Affaires Maritimes-Directions Départementales des Territoires et de la Mer » 2 postes dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude sont fragilisés, et ce n'est qu'un début...

Les services de la jauge s'arrêtent au 01/01/2013. Les Centres de Sécurité des Navires des Affaires Maritimes gérés par le Directions Inter-Régionales de la Mer devraient prendre la suite. Avec quels moyens en personnels ?

La mise en place du guichet unique expérimental à Marennes-17-est en place depuis le 01/04/12. Cette réforme qui permet à l'usager :

1°) D'effectuer ses mutations de propriétaire ou de changement de moteur en un même lieu, avec l'administration des Douanes et les services Plaisance dans les Directions Départementales des Territoires et de la Mer dans un lieu unique.

2°) Dans un deuxième temps, l'usager verrait les documents « papier », les actes de francisation plaisance et professionnels remplacé par un document « dématérialisé » saisi par l'usager via une télé procédure à destination des Douanes avec une bascule du fichier d'immatriculation des « Ex Affaires Maritimes » vers les « Douanes » avec comme point d'entrée du paiement du « Droit à la Navigation » la puissance réelle en Kilowatt et la longueur du navire avec une saisie « commune » des dossiers Douanes/Ex Affaires Maritimes.

Le Système de Guichet unique va permettre à l'Administration :

I° De montrer cela comme un progrès de collaboration interministériel, dans un premier temps.

II° Ensuite, en fonction des départs en retraite et des mutations successives des agents, de ne pas remplacer un agent « DDTM » ou demander aux Douanes de ne pas nommer d'agent sur un poste vacant.

III° Il suffira ensuite d'opposer les agents entre-eux, pour obtenir une détestable ambiance de travail...et de faire remonter cela aux directions respectives.

IV° Enfin, pourra intervenir la fin de l'expérience par la suppression de postes tant du côté Douanes, que DDTM.

CE PSEUDO SERVICE RENDU A L'USAGER EST UN LEURRE.

**LES POSTES TANT DOUANES QUE « AFFAIRES MARITIMES » DISPARAITRONT LES UNS APRES LES AUTRES ET SERONT REMPLACES PAR UNE TELE PROCEDURE DE SAISIE PAR L'USAGER (QUI N'AURA PLUS D'INTERLOCUTEURS PHYSIQUES POUR LUI EXPLIQUER LES CHOSES)
BATTONS NOUS ET MONTRONS ENSEMBLE A L'USAGER CETTE ARNAQUE.**